

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale

VU la loi du 10 mai 1926, organisant la protection des monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

VU l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages de la Nièvre, lors de la séance du 29 août 1954 et du 16 janvier 1955;

VU la délibération en date du 22 mars 1955 du Conseil général de la Nièvre.

ARRÊTÉ :

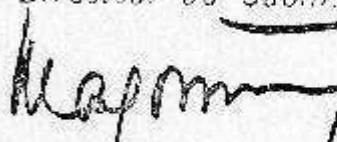
Article 1er. - Le Parc de la Préfecture à Nevers (Nièvre) est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Nièvre et au Maire de la ville de Nevers, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3. - Il sera transmis au bureau des Hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 30 août 1954

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
Le Directeur du Cabinet


MATTEO CONNET

19. PARC DE LA PREFECTURE

Situation géographique : Ville de Nevers

Qualification du site : Jardin

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager régional

Département : Nièvre

Commune : Nevers

Date de protection : 30 août 1954

Superficie : environ 1 ha

Statut de propriété : Propriété publique

Existence d'un programme de gestion : Sans objet

Autre protection : Non

Znieff : Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Jardin arboré, situé de part et d'autre d'un ancien hôtel particulier, le parc de la Préfecture offre un tracé très simple, avec quelques allées et des pelouses. Il comprend dans sa partie nord un groupe de platanes de plus de 30 mètres de haut.

SON ENVIRONNEMENT

Le parc de la préfecture, situé au cœur de la ville de Nevers, est un des rares espaces verts subsistant dans le centre de la ville.

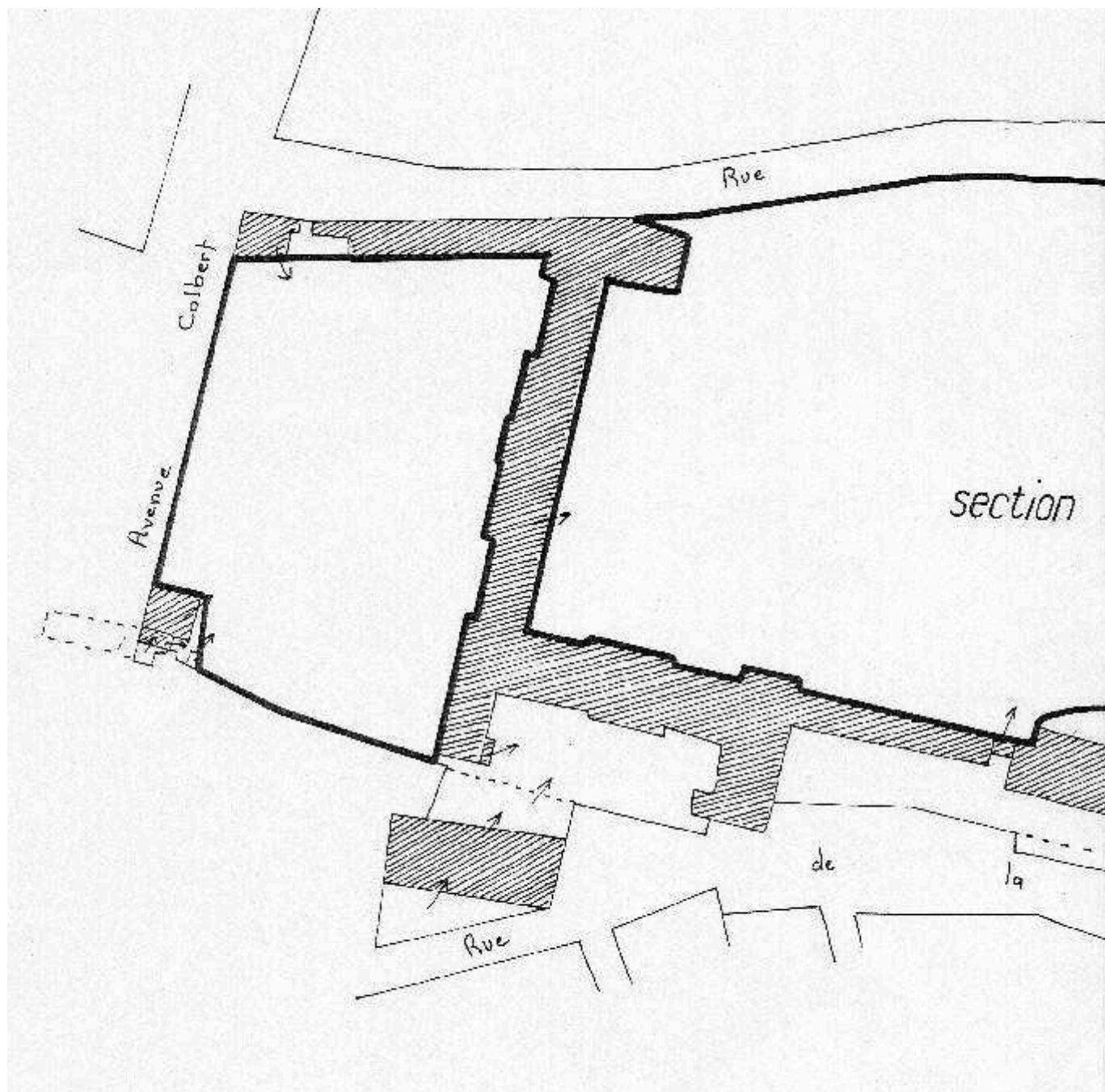
SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Jardin privé

Etat du site : Malgré le classement, le jardin a été pour partie amputé par la construction d'un restaurant administratif dans la zone nord/ouest. En revanche, le jardin est entretenu avec un très grand soin.

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Veiller à l'entretien du jardin et à un élagage doux et régulier des arbres.



NEVERS

Parc de la Préfecture

